

probité et de devenir pour la société une plaie et un fardeau. J'induirai les hommes à assu-

gouverneur Briggs à leur tête pour chasser l'ennemi. Dans une réunion de tempérance au comté de Plymouth, ce fonctionnaire a dit :

RHODE-ISLAND.—On y pétitionne la législation pour y faire admettre la loi du Maine.

CONNECTICUT.—La presse religieuse et politique, et celle qui avouasse la tempérance, à l'exception d'un seul journal, demandent l'adoption de la loi du Maine.

NEW-JERSEY.—L'assemblée annuelle de tempérance de l'Etat doit avoir lieu les 28 et 29 à Trenton. De grands efforts y seront faits pour appeler sur ce sujet l'attention de la législature.

PENNSYLVANIE.—On y prépare une association qui imitera celle de l'Alliance à New-York, en faveur de la tempérance, et que l'on fera ramifier par tout l'Etat.

NEW-YORK.—L'assemblée annuelle de tempérance de l'Etat doit avoir lieu les 28 et 29 à Trenton.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le télégraphe en signalant l'arrivée de l'Europe le 6 à Halifax, transmet un sommaire p u important de nouvelles apportées par ce steamer qui avait à bord 56 passagers.

On se préparait en Angleterre à l'ouverture des chambres. Les fonds anglais avaient baissé.

FRANCE.— Deux ministres, M. De Morny et Fould, ont donné leur démission et fait place à M. De Persigny et Alathécia.

Un décret a été rendu prononçant que la maison d'Orléans est désormais inhabile à posséder des biens en France, et l'obligeant à vendre dans l'intervalle d'une année ceux qu'elle y possède déjà.

Par un autre décret, les dettes en faveur des fils de Louis-Philippe sont reprises et appliquées à une autre destination. La Duchesse d'Orléans est laissée en possession de son domaine se montant à cinq mille francs.

Le ministre de la guerre a déferé à la demande du général Cavaignac en l'inscrivant sur le tableau des officiers en retraite.

Les ex-représentants non compris dans les décrets de bannissement ont eu permission de retourner dans leurs foyers.

Les grands corps de l'Etat seront distingués par des uniformes particuliers. Ceux des conseillers d'Etat, des sénateurs et des membres de la législature porteront par leur richesse les costumes du temps de l'Empire.

On parle d'un attentat commis pour la seconde ou la troisième fois contre la vie du Président. Un coup de pistolet lui aurait été tiré par un officier comme il sortait en voiture du Carrousel. Il circulerait une rumeur selon laquelle la femme d'un préfet destitué aurait tenté de poignarder le président.

ESPAGNE.—Quelques militaires ont été passés par les armes et de strictes mesures prises pour abolir le peu de liberté qu'il restait à la presse en Espagne.

AUTRICHE.— Une attaque d'apoplexie survenue au prince Schwarzenberg, le 14 janvier, a fait craindre pour ses jours. Le congrès poursuivait activement ses travaux sur la question des douanes.

Une colonie pénale a été fondée dans la Hongrie malgré les remontrances des hongrois indignés.

On prépare des négociations actives en faveur de l'emprunt autrichien sur les marchés du dehors. L'impérieuse nécessité de cet expédient pour le fonctionnement des rouages du gouvernement est répétée la cause réelle de la retraite du Baron Krauss.

La seconde note du Président de France à la cour d'Autriche à Schwartzberg, exprime l'assurance d'une politique de paix et la nomination de Flahault comme ministre de France auprès du Cabinet autrichien, dont on parle beaucoup, semble indiquer que l'harmonie règne entre les deux puissances.

Nous omettons d'autres nouvelles que nous serons à même de donner entières d'ici à peu de jours.— Nous remarquons dans l'un des rapports télégraphiques de Londres à Liverpool que M. E. de Girardin a reçu ordre de quitter le territoire français et qu'il s'est dirigé vers la Belgique pour se rendre ensuite à Londres.

Temperance aux Etats-Unis.

Un élan spontané vers la réforme de tempérance a lieu en ce moment dans plusieurs des Etats de l'Union.

MAINE.— Il n'est pas besoin de parler de cet Etat; il a fait ses preuves. Les tendances du peuple sont toutes pour l'extirpation des liqueurs ennemis.

MASSACHUSETTS.—L'esprit des habitants du Maine y inspire les populations qui ont le

FAITS DIVERS.

ETABLISSEMENT DE TERRE-SAINTE.

Un livre publié par Mgr Mislin, ancien précepteur de l'Empereur d'Autriche, sous ce titre : Pèlerinage à Jérusalem, contient les détails suivants sur l'état et le nombre des établissements de Terre-Sainte :—

“ Convents, 21 ; églises, 23 ; hospices, 11 ; pères, 102 ; frères laïcs, 67 ; paroisses, 16 ; écoles, 19 ; etc., etc., 694 ; 12,122.

“ Or, ces convents, ces églises, ces hospices, il faut les entretenir, les réparer quand ils tombent en ruines, les fournir d'ornements sacrés. Ces 102 pères, ces 67 frères laïcs, ce ne sont pas les catholiques du pays qui peuvent les nourrir. Rien n'est plus misérable que les chrétiens de la Palestine, et sous les au-

“ Il n'y a pas jusqu'aux écoles qui ne soient une source de ruine pour les religieux. Les sept cents enfants qu'ils instruisent, et à qui ils donnent un peu de science avec la foi, s'envoient à quel prix on les preserve de la contagion du schisme et de l'hérésie ? En les nourrissant, en les fournissant de livres et de vêtements, Ajoutez à cela les impôts excessifs qu'il faut payer aux Turcs, les luttes journalières à soutenir contre les Grecs et où l'argent est le seul appui du droit. On est effrayé de la somme énorme nécessaire aux religieux pour se maintenir en Terre-Sainte. Le seul convent de Jérusalem payait, il y a peu de temps encore, plus de 30,000 fr. d'imposition. Aujourd'hui les paches sont moins exigeants, mais il y a vingt autres convents, et partant il faut payer.

“ Ce sont des sommes énormes, où les religieux les puisent-ils ? Ce n'est pas dans les biens de leur ordre : les Français n'ont pas un sou de revenu ; ils ne vivent que d'aumônes. “ Ce n'est pas non plus dans les largesses des pèlerins. Depuis plus de deux cents ans, il ne vient pas cent pèlerins latins, chaque année, à Jérusalem. “ En 1589, on ne vit que sept pèlerins en Palestine. En 1656, Thévenot se trouva le vingt-deuxième au Saint-Sépulcre. M. Seelyon était seul à Pâques de l'année 1806. “ En 1831, dit le P. de Geramb, nous étions quatre. En ce moment nous sommes sept : quatre anglais, Mgr Pompallier, le baron Baum et moi ; et pendant mon séjour, il est encore arrivé trois ouvriers allemands.”

“ La plupart de ces pèlerins sont pauvres. L'hospitalité qu'on leur donne dans tous les convents est plutôt une charge qu'une ressource pour les religieux. Quelle différence navrante de cet abandon des catholiques à l'affluence des pèlerins grecs et arméniens ! On les compte tous les ans par trois ou quatre mille, et tous, pauvres ou riches, apportent leur aumône au Saint-Sépulcre. Espérons que la France donnera, sur ce point, l'exemple aux autres nations catholiques de l'Europe. Grâce aux bateaux à vapeur, l'on peut en deux mois, visiter la Palestine. En moins de quinze jours, vous allez de Marseille à Beyrouth. Un mois suffit pour parcourir les principaux sanctuaires de la Palestine. Ce voyage, fait avec économie, ne coûterait pas 1,500 fr. Quant aux dangers, il n'y en a plus ; les voleurs sont devenus rares en Terre-Sainte, et l'on y est plus en sûreté qu'en Italie.

“ Les pèlerins reparaitront donc bientôt à Jérusalem. Tous ceux qui ont vu le tombeau de saint Pierre voudront prier aussi sur cet autre tombeau, bien autrement saint et vénérable, où Dieu a reposé.

“ Les aumônes de l'Europe deviennent rares. L'Espagne, qui envoyait plus de 300,000 fr. chaque année, envoie, dit-on, de 15 à 20,000 francs à peine. Le Portugal, qui donnait 200,000 fr., ne donne plus rien. Je suis convaincu de dons confiés à des dépositaires infidèles et de quêtes faites par des hommes d'une moralité douteuse ont ralenti le zèle des catholiques de France. Mais, parcequ'il y a eu des abus, est-ce une raison d'abandonner les Pères de la Terre-Sainte, qui en ont été les premières victimes ? En Autriche et en Bavière, on quête tous les ans, le jour du Vendredi-Saint, pour le Saint-Sépulcre. On avait pensé que ce saint jour, quand tous les cœurs sont emus par le récit de la Passion, qui fait couler les larmes du peuple depuis dix-huit siècles, la gaule, se ressouvenant qu'elle a été rachetée par le sang de Jésus-Christ, ne refuserait pas son obole pour le Calvaire et pour le Saint-Sépulcre. On n'a pas été trompé ; car la première quête que l'on fit à Vienne produisit 64,249 florins.

“ Si, partant, on avait eu le même zèle, quand, en 1808, l'église du Saint-Sépulcre fut brûlée, les Pères de la Terre-Sainte eussent pu la rebâtir à leurs frais ; les Grecs ne s'en seraient jamais emparés. Supposons qu'ils nous la rendent, ils nous la rendront nue ; il faudra l'orneter et l'entretenir.

“ Avant de terminer, rappelons un détail de cette grande question, qui a bien son importance, cependant. Il s'agit du droit que nous payons aux Turcs pour obtenir l'entrée de l'église du Saint-Sépulcre. Croirait-on, en Europe, que les chrétiens sont gardés à vue dans leur propre église par trois ou quatre Turcs qui la souillent de leur présence !

“ Ils sont, à moitié couchés sur leur divan, causant, fumant et prenant leur café ; ce sont eux qui ont la clé de cette sainte basilique, et ils l'ouvrent chaque fois que cela est réclamé par une des trois nations, grecque, arménienne et latine, qui jouissent seuls de ce privilège, sauf à payer une entrée qui revient à 400 paras, 2 fr. 1/2, plus un peu de café. Les pèlerins pauvres attendent que de plus riches aient fait ouvrir l'église pour entrer avec eux.”

—On lit dans le journal catholique anglais The Tablet :

“ La procession la plus ignoble vient d'avoir lieu à Greenwich ; on y portait des mannequins représentant l'Evêque catholique de Southwark, le Cardinal-Archevêque de Westminster. Sa Eminence le Pape Pie IX, saint Pierre et la très-Vierge. Cette procession a parcouru les rues et les places de Greenwich et les mannequins ont été brûlés, mardi dernier, à Blackheath, en présence, dit-on, de 10 000 spectateurs.

Nous racontons dit à cette occasion l'Univers de Paris, il y a quelques jours, la consécration de la nouvelle église catholique élevée à Greenwich, sous l'invocation de Notre-Dame de la Mer et ils l'ont fait, comme on voit d'une manière tout-à-fait digne de religion qu'ils professent. Les catholiques ont trébuché des églises, leurs évêques les ont convertis, et les fidèles se réunissant pour y prier, pour appeler sur leurs frères égarés les bénédictions de Dieu et la grâce d'une sincère et véritable conversion. Les protestants font des représentations insultantes des chaires de la chaire catholique, des Saints que la religion honore, de la Mère de Dieu, objet de la vénération de tous les chrétiens ; ils y ont prononcé ces mannequins par les rues au milieu des chants et des blasphèmes de la populace, et ils les livrent aux flammes. Les hommes honnêtes et de bonne foi qui n'ont pas encore fait leur choix entre les deux religions, peuvent s'instruire à ce double spectacle ; il est de nature à dissiper tous leurs doutes et à faire cesser leurs hésitations.

—Les journaux de Madrid s'occupent d'une importante question : celle de la négociation d'un traité entre les gouvernements français et espagnol sur la propriété littéraire et artistique. La base fondamentale de ce traité consiste à mettre des limites à ce trafic immoral, à cette praterie de la production intellectuelle, qui ont valu aux libraires belges leur triste célébrité, consistant de grands dommages aux libraires français et de déprécier les auteurs d'une grande partie d'un bénéfice légitime. Par ce traité, l'Espagne ne pourra admettre les éditions falsifiées en Belgique des livres français, et les éditeurs français ne pourront plus éléver à ceux d'Espagne les innombrables américains par la contrefaçon des livres espagnols. Un autre article très équivalant du traité empêchera l'une et l'autre des deux nations de reproduire, en les traduisant, les œuvres de l'autre sans payer à l'auteur la rétribution à laquelle il a droit.

Un journal de Sheffield (Angleterre) dit que le poète anglais James Montgomery, n'a pas la sans plaisir dans les journaux américains la nouvelle de sa mort accompagnée d'éloges, et que, nonobstant son grand âge, il a pu livrer à cette occupation agréable sans les secours de lunettes.

—On écrit de Vienne, en date du 27 décembre, dit la Presse, que M. Louis-Napoléon, dans une lettre adressée à l'empereur d'Autriche, le prie de vouloir bien consentir à ce qu'on transporte à Paris les restes mortels du duc de Reichstadt, qui reposent à Vienne, dans la caveaux des Capucins, auprès de ceux de sa mère Marie-Louise.”

ANNONCES.

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL.

M. CHS. TAILHADES, CAPT. AU LONG COURS, DONNERA UNE LEÇURE PUBLIQUE, SOUS LE PATRONAGE ET AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL DE CETTE VILLE.

MERCREDI SOIR, le 11 Février courant, à la Salle M. ODD FELLOWS, Rue St-Jacques. Les portes s'ouvrent à huit heures précises.

Prix d'admission 1s. 3l. par personne. N. B.—On pourra se procurer des billets d'entrée chez M. Boivin, marchand bijoutier, coin des rues Notre-Dame et St-Vincent ou à la porte de la salle.

D'après l'avis que nous venons de recevoir de la Société de St-Vincent de Paul, nous sommes chargé d'annoncer que les billets d'entrée, tant pour les dames que pour les messieurs, sera de 1s. 3l. par personne. La Société de St-Vincent de Paul a été obligée de recourir à cet égard la première annonce en considération de l'exiguïté de la Salle des Odd Fellows et de l'objet de charité auquel le produit des cartes doit être employé. 6 Fév. 1852.

BAZAR! BAZAR!

LES personnes bienveillantes sont priées de JEU- DI le 19 du courant, il y aura, dans le Convent des Sœurs de Charité à Ste-Elizabeth, un bazar dont le produit est destiné au soutien des personnes pauvres soit infirmes soit orphelins, qui sont sous les soins des Sœurs dans le dit convent. 10 Fév. 1852.

LIVRES NOUVEAUX.

LE TROUPE DE L'ÉVANGILE, ou mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du pharisaïsme moderne ; traduit de l'Espagnol par J. F. A. Buard Des Echelles, 1 gros vol. 8°.

GAIUM, Manuel des Confesseurs, composé 10. du Pré- sident pour l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence ; 2o. de la pratique des Confesseurs de St-Liguori, 3o. des avertissements aux Confesseurs et du traité de la confession-générale de B. Léonard de Port Maurice, 4o. des Instructions de St-Charles aux Confesseurs, 5o. des avis de St-François de Sales aux Confesseurs, 6o. des conseils de St-Philippe de Néri, 7o. des avis de St-François Xavier aux Confesseurs, 1 vol 8o.

EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions de la Société 2 vols. 8o.

EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitans, 2 vols. 8o.

HISTOIRE DE ST-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Monuments Originels, par le R. P. Daniel Bartoli, Jésuite, 2 vols. 8o. En vente chez

E. R. FABRE & Cie., Rue St-Vincent, No. 3. 6 Fév. 1852.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC.

LES Soussignés informés très respectueusement M. le Curé, qu'il recevra avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra lui confier pour LIVER ORNEMENTS D'EGLISE ou tout autres objets qu'on désirerait faire venir d'Europe ; il espère que tous ceux qui l'honneur de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir donné la préférence, vu que son agent, M. Joseph GRÉGANNE de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser ses commandes à

J. B. ROLLAND, No. 3 Rue St-Vincent.

9 février 1852.

OUVERTURE POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT A LA VIEILLE SALLE DE LECTURE, RUE ST. JOSEPH, DERRIERE LA GRANDE EGLISE.

UNE GRANDE EXHIBITION DE STATUES. Un plus grand nombre de statues, et notamment plus de 500 statues représentant les Evénements Principaux de la Vie du Sauveur.

— DEPUIS — L'Annexion de la Vie-Vierge pour l'Ascension de notre Seigneur, occupant un espace de 200 pieds de long, chaque scène accompagnée d'une peinture en Relief, par l'artiste célèbre C. J. Bartholomew, Esc. Aussi lui-même à Québec, Montréal, 24 janvier, 1852.

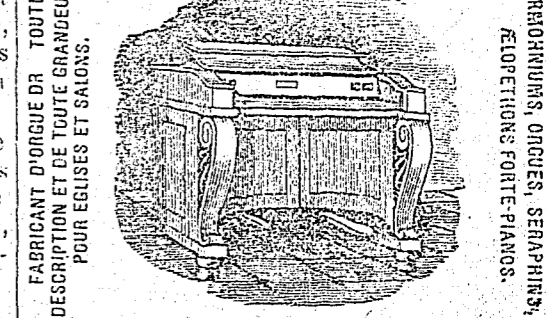
COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES Soussignés expédient toutes les semaines, par le Steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de qu'elles ordres, pour LIVRES, GRAVURES, CARTES, Géographiques, Géométriques, Astronomiques, Instruments de Chirurgie ou de toutes autres natures Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plus tôt possible.

E. R. FABRE & Cie., No. 3 Rue St-Vincent. Montréal, 16 Janvier 1852. FROMAGE DE GRUYERE, 1ère qualité, Paris 1s. 6d. la lb. à Vendre par E. R. FABRE & Cie., 16 Jan. 1852.

SAMUEL L. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



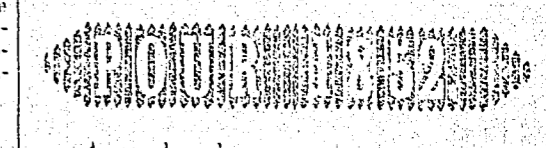
LES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'écigence des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations de la musique dans la structure des orgues et des forte-pianos, ce de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne sera ont pas à même d'acquiescer des ORGUES de grand dimension, L'HARMONIUM et le MÉLOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection accrue de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très peu.

N. B.—On a fait les instruments, en les accordant et on les répare à court avis. Malgré que ce soit l'écure à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine un peu de notions de musique, la musique de l'orgue, et qu'ainsi, lorsqu'on les voit, on se fait un plaisir d'apprendre qu'ils ont donné à un argent un peu plus cher, ce n'est sans aucun rapport au travail à désirer que celui de son édifier et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on désire du nom d'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1851.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL.



A vendre chez E. R. FABRE et Cie., Rue St. Vincent, No. Montréal, 28 novembre 1851.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES

LES Soussignés vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne.

— DE PLUS — Une quantité de dessins pour études, papeterie, etc. J. M. LAMOTHE. Montréal, 6 Fév. 1852.

LOGEMENTS D'ENFERME

UN Jeune Étudiant en droit d'origine anglaise désire trouver immédiatement un logement dans une famille Canadienne. S'adresser en mentionnant le prix à A. B. à ce Bazar. 28 Fév. 1852.

PRINTING HOUSES

LES Soussignés offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de lui annoncer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, Montréal, des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES.